

La Mutuelle Générale - Section 13

18 rue Dieudé

13292 MARSEILLE CEDEX 06

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité
NUMERO SIREN 775 685 340



SEUL CE BULLETIN
DE VOTE
EST VALABLE

BULLETIN DE VOTE

Pour le renouvellement partiel du Comité de Section
(application des articles 15, 61 et 63 des Statuts)

SCRUTIN DU 16 NOVEMBRE 2011

- La lettre tête de liste tirée au sort est la lettre «L»
- 6 postes sont à pourvoir pour un mandat de 9 ans

Tout bulletin comportant plus de 6 noms sera déclaré nul

I - CANDIDATS RENOUELABLES

~~LAURENT Pascal~~

Membre du Comité

~~LEMARIE Astruc Nicole~~

Trésorière de la Section

~~MOUBAILLE Margareth~~

Membre du Comité

II - CANDIDATS NOUVEAUX

1) Ayant exercé des activités dans une Mutuelle ou Union du groupe La Mutuelle Générale

~~BRUNET Francis~~

Ancien Vice-Président du Comité de Section

2) Exerçant d'autres activités mutualistes

~~BOUBAUD Jean Dominique~~

Membre du Comité de Section la Tutélaire

~~SALLES Robert~~

Membre du Comité de Section la Tutélaire

3) Autres candidats

~~BEVEQUE Christian~~

OLIER Alain

VERLAQUE René

~~BERTHELEMY Jérôme~~

ESPAZE Brigitte

FRANCHI Michel

GARIC Danielle

GUIZO Robert

VOIR AU VERSO RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

**En cas de matériel de vote incomplet,
contacter le Secrétariat Général au 01 40 78 09 75**

- Ne pas laisser subsister plus de noms que de candidats à élire. Est cependant valable le bulletin qui ne comporterait pas autant de noms que de candidats à élire.
- Ne pas mentionner le nom d'un adhérent, non candidat.
- Ne porter aucun signe de reconnaissance sur le bulletin de vote.
- Rayer très nettement le nom des candidats pour lesquels on ne souhaite pas voter.
- Insérer obligatoirement le bulletin de vote dans la petite enveloppe vierge (MG35) et ne pas la cacheter pour faciliter le dépouillement.
- Glisser la petite enveloppe vierge dans l'enveloppe de vote imprimée (MG34) Cacheter celle-ci.
- Compléter très exactement l'enveloppe de vote (MG34) ~~et apposer la signature dans le cadre prévu~~ à cet effet. Toute omission entraîne l'annulation du vote.
- Insérer l'enveloppe de vote cachetée dans l'enveloppe "T" à l'adresse de la Section et l'expédier aussitôt afin qu'elle parvienne à la Section au plus tard le **mercredi 16 novembre 2011 à 10h00**. Passé cette date, le vote ne pourra être pris en considération.
- Seuls les membres participants rattachés à la Section ont le droit d'assister au dépouillement du scrutin. Celui-ci aura lieu le **jeudi 17 novembre 2011 à partir de 8h00** dans les locaux de La Mutuelle Générale au 18 rue Dieudé à Marseille.
- La proclamation officielle des résultats du scrutin sera faite par affichage au Siège de la Section, le **vendredi 18 novembre 2011 à 16h00**.
- Les réclamations éventuelles doivent être formulées dans les 24 heures qui suivent la proclamation des résultats, par lettre recommandée au Président de La Mutuelle Générale - 6 rue Vandrezanne - 75634 PARIS CEDEX 13. Elles doivent comporter les nom - prénom - numéro de Sécurité Sociale et Section d'appartenance du requérant ainsi que les motifs d'annulation invoqués et comporter le cas échéant, toute pièce justificative.